

ANNEXE IV

§ 1^{er}. Liste des subsides par prise en charge

a) Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM <= 60

Service résidentiel pour jeunes

	Scol. + 75 Art. 29bis S	Scol. 50 à 75	Scol. 25 à 50	Scol. -25	N Scol. + 75 Art. 29bis NS	N Scol. 50 à 75	N Scol. 25 à 50	N Scol. - 25
Déf. intel. lég.	28.820,61 €	28.119,26 €	27.766,51 €	24.259,74 €	28.820,61 €	28.119,26 €	27.766,51 €	24.259,74 €
Déf. intel. mod.	33.712,46 €	32.870,00 €	32.446,70 €	28.234,43 €	37.933,03 €	37.090,58 €	36.667,28 €	32.446,70 €
Déf. intel. sév.alité	39.556,01 €	38.452,10 €	37.900,15 €	32.384,77 €	45.856,19 €	44.756,43 €	44.208,63 €	38.705,70 €
Déf. int. sév. non al.	40.087,55 €	38.983,65 €	38.431,69 €	32.916,31 €	46.387,73 €	45.287,98 €	44.740,17 €	39.237,24 €
Déf. intel. prof. alité	39.556,01 €	38.452,10 €	37.900,15 €	32.384,77 €	45.856,19 €	44.756,43 €	44.208,63 €	38.705,70 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant du dév.	40.087,55 €	38.983,65 €	38.431,69 €	32.916,31 €	46.387,73 €	45.287,98 €	44.740,17 €	39.237,24 €
Troubles caract.	39.731,35 €	38.677,25 €	38.146,04 €	32.871,36 €	44.989,43 €	43.935,33 €	43.408,27 €	38.146,04 €
Av/Amb. - 12 ans	39.731,35 €	38.677,25 €	38.146,04 €	32.871,36 €	44.989,43 €	43.935,33 €	43.408,27 €	38.146,04 €
Av / Amb. 12 ans et +	31.488,67 €	30.787,31 €	30.434,56 €	26.927,79 €	35.007,89 €	34.306,53 €	33.953,78 €	30.434,56 €
Sourds, trou- bles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	50.643,85 €	49.241,15 €	48.539,79 €	41.522,10 €	57.669,85 €	56.262,99 €	55.561,63 €	48.539,79 €
Sourds, trou- bles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	38.156,55 €	37.314,09 €	36.890,79 €	32.678,51 €	42.377,12 €	41.534,67 €	41.111,36 €	36.890,79 €
Troubles mot., dysmé- lie, poliôm., malf. du squ. - 8 ans.	41.796,16 €	40.692,25 €	40.140,30 €	34.624,91 €	47.290,79 €	46.191,03 €	45.643,23 €	40.140,30 €
Troubles mot., dysmé- lie, poliôm., malf. du squ. 8 ans et +.	37.150,00 €	36.270,20 €	35.830,30 €	31.422,97 €	41.565,63 €	40.681,68 €	40.241,77 €	35.830,30 €
Paralysie cérébrale, sclér. en pla- que, spina- bif., myopa- thie, neurop.	55.815,75 €	54.346,64 €	53.616,23 €	46.278,99 €	63.157,14 €	61.692,18 €	60.957,63 €	53.616,23 €
Affection chron. non- contagieuse	35.908,74 €	35.066,29 €	34.642,99 €	30.430,71 €	40.129,32 €	39.286,86 €	38.863,56 €	34.642,99 €
Autisme	39.731,35 €	38.677,25 €	38.146,04 €	32.871,36 €	44.989,43 €	43.935,33 €	43.408,27 €	38.146,04 €
Lésion céré- brale congé- nitale ou acquise	55.815,75 €	54.346,64 €	53.616,23 €	46.278,99 €	63.157,14 €	61.692,18 €	60.957,63 €	53.616,23 €

Service résidentiel pour adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	40.157,77 €	39.343,24 €	38.931,94 €	34.843,17 €
B	42.211,92 €	41.353,04 €	40.925,61 €	36.639,25 €
C	51.363,77 €	50.238,75 €	49.678,26 €	44.061,23 €
Article 29bis	51.363,77 €	51.363,77 €	51.363,77 €	51.363,77 €

Service résidentiel de nuit pour adultes

A	18.419,05 €
B	19.028,94 €
C et Article 29bis	19.719,47 €
D	26.952,46 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

Déficiance intellectuelle légère	14.122,48 €
Déficiance intellectuelle modérée	16.746,57 €
Déficiance intellectuelle sévère	16.746,57 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.	24.949,58 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +.	22.025,57 €
Troubles caractériels.	25.718,74 €
Av/Ambly. - 12 ans	18.713,54 €
Av/Ambly. 12 ans et +	16.030,35 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	23.809,95 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	18.172,10 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.	24.113,56 €
Tr. mot.,dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.	22.217,70 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	33.412,30 €
Autisme	25.718,74 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	33.412,30 €

Service d'accueil de jour pour adultes

A	17.741,72 €
B	17.953,68 €
C et article 29bis	25.304,94 €

Service de placement familial

	7.655,30 €
--	-------------------

Service résidentiel de transition

	13.265,87 €
--	--------------------

b) Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM > 60

Service résidentiel pour jeunes

	Scol. + 75	Scol. 50 à 75	Scol. 25 à 50	Scol. - 25	N Scol. + 75	N Scol. 50 à 75	N Scol. 25 à 50	N Scol. - 25
Déf. intel. lég.	27.261,90 €	26.560,55 €	26.207,80 €	22.701,03 €	27.261,90 €	26.560,55 €	26.207,80 €	22.701,03 €
Déf. intel. mod.	32.153,75 €	31.311,30 €	30.887,99 €	26.675,72 €	36.374,33 €	35.531,87 €	35.108,57 €	30.887,99 €
Déf. intel. sév. alité	37.997,30 €	36.893,40 €	36.341,44 €	30.826,06 €	44.297,48 €	43.197,73 €	42.649,92 €	37.146,99 €
Déf. int. sév. non al.	38.528,84 €	37.424,94 €	36.872,98 €	31.357,60 €	44.829,02 €	43.729,27 €	43.181,46 €	37.678,53 €
Déf. intel. prof. alité	37.997,30 €	36.893,40 €	36.341,44 €	30.826,06 €	44.297,48 €	43.197,73 €	42.649,92 €	37.146,99 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant du dév.	38.528,84 €	37.424,94 €	36.872,98 €	31.357,60 €	44.829,02 €	43.729,27 €	43.181,46 €	37.678,53 €
Troubles caract.	38.172,64 €	37.118,54 €	36.587,33 €	31.312,65 €	43.430,72 €	42.376,62 €	41.849,57 €	36.587,33 €
Av/Ambl. - 12 ans	38.172,64 €	37.118,54 €	36.587,33 €	31.312,65 €	43.430,72 €	42.376,62 €	41.849,57 €	36.587,33 €
Av/Ambl. 12 ans et +	29.929,96 €	29.228,60 €	28.875,85 €	25.369,08 €	33.449,18 €	32.747,83 €	32.395,07 €	28.875,85 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	49.085,15 €	47.682,44 €	46.981,08 €	39.963,39 €	56.111,14 €	54.704,28 €	54.002,92 €	46.981,08 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	36.597,84 €	35.755,38 €	35.332,08 €	31.119,80 €	40.818,41 €	39.975,96 €	39.552,65 €	35.332,08 €
Troubles mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. - 8 ans.	40.237,45 €	39.133,54 €	38.581,59 €	33.066,21 €	45.732,08 €	44.632,32 €	44.084,52 €	38.581,59 €
Troubles mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. 8 ans et +.	35.591,30 €	34.711,49 €	34.271,59 €	29.864,26 €	40.006,92 €	39.122,97 €	38.683,06 €	34.271,59 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	54.257,04 €	52.787,93 €	52.057,52 €	44.720,28 €	61.598,43 €	60.133,47 €	59.398,92 €	52.057,52 €
Affection chron. non-contagieuse	34.350,04 €	33.507,58 €	33.084,28 €	28.872,00 €	38.570,61 €	37.728,16 €	37.304,85 €	33.084,28 €
Autisme	38.172,64 €	37.118,54 €	36.587,33 €	31.312,65 €	43.430,72 €	42.376,62 €	41.849,57 €	36.587,33 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	54.257,04 €	52.787,93 €	52.057,52 €	44.720,28 €	61.598,43 €	60.133,47 €	59.398,92 €	52.057,52 €

Service résidentiel pour adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	38.599,06 €	37.784,53 €	37.373,24 €	33.284,46 €
B	40.653,22 €	39.794,33 €	39.366,90 €	35.080,54 €
C	49.805,06 €	48.680,04 €	48.119,55 €	42.502,52 €

Service résidentiel de nuit pour adultes

A	16.860,34 €
B	17.470,23 €
C	18.160,76 €
D	25.393,75 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

Déficience intellectuelle légère	12.649,30 €
Déficience intellectuelle modérée	15.273,38 €
Déficience intellectuelle sévère	15.273,38 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.	23.476,39 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +.	20.552,38 €
Troubles caractériels.	24.245,55 €
Av/Ambl. - 12 ans	17.240,35 €
Av/Ambl. 12 ans et +	14.557,16 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	22.336,76 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	16.698,91 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.	22.640,37 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.	20.744,51 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	31.939,11 €
Autisme	24.245,55 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	31.939,11 €

Service d'accueil de jour pour adultes

A	16.268,53 €
B	16.480,49 €
C	23.831,75 €

Service de placement familial

	7.655,30 €
--	-------------------

Service résidentiel de transition

	13.265,87 €
--	--------------------

c) Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM <= 60

Service résidentiel pour jeunes

	Scol. + 75	Scol. 50 à 75	Scol. 25 à 50	Scol. - 25	N Scol. + 75	N Scol. 50 à 75	N Scol. 25 à 50	N Scol. - 25
Déf. intel. lég.	27.309,81 €	26.662,04 €	26.336,24 €	23.097,40 €	27.309,81 €	26.662,04 €	26.336,24 €	23.097,40 €
Déf. intel. mod.	31.843,23 €	31.065,14 €	30.674,18 €	26.783,74 €	35.741,34 €	34.963,25 €	34.572,29 €	30.674,18 €
Déf. intel. sév. alité	37.244,72 €	36.225,16 €	35.715,38 €	30.621,38 €	43.075,40 €	42.059,66 €	41.553,72 €	36.471,22 €
Déf. int. sév. non al.	37.736,67 €	36.717,10 €	36.207,32 €	31.113,33 €	43.567,34 €	42.551,61 €	42.045,66 €	36.963,17 €
Déf. intel. prof. alité	37.244,72 €	36.225,16 €	35.715,38 €	30.621,38 €	43.075,40 €	42.059,66 €	41.553,72 €	36.471,22 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant. du dév.	37.736,67 €	36.717,10 €	36.207,32 €	31.113,33 €	43.567,34 €	42.551,61 €	42.045,66 €	36.963,17 €
Troubles caract.	37.418,75 €	36.445,18 €	35.954,57 €	31.082,89 €	42.275,10 €	41.301,53 €	40.814,75 €	35.954,57 €
Av/Ambl. - 12 ans	37.418,75 €	36.445,18 €	35.954,57 €	31.082,89 €	42.275,10 €	41.301,53 €	40.814,75 €	35.954,57 €
Av/Ambl. 12 ans et +	29.804,54 €	29.156,77 €	28.830,97 €	25.592,12 €	33.054,88 €	32.407,11 €	32.081,31 €	28.830,97 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	47.547,16 €	46.251,62 €	45.603,85 €	39.122,33 €	54.036,34 €	52.736,97 €	52.089,20 €	45.603,85 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	36.013,13 €	35.235,05 €	34.844,08 €	30.953,64 €	39.911,24 €	39.133,16 €	38.742,19 €	34.844,08 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans.	39.346,66 €	38.327,09 €	37.817,31 €	32.723,32 €	44.421,49 €	43.405,75 €	42.899,80 €	37.817,31 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +.	35.055,68 €	34.243,10 €	33.836,80 €	29.766,21 €	39.133,94 €	38.317,52 €	37.911,23 €	33.836,80 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	52.378,59 €	51.021,72 €	50.347,12 €	43.570,47 €	59.159,08 €	57.806,04 €	57.127,61 €	50.347,12 €

	Scol. + 75	Scol. 50 à 75	Scol. 25 à 50	Scol. - 25	N Scol. + 75	N Scol. 50 à 75	N Scol. 25 à 50	N Scol. - 25
Affection chron. non-contagieuse	33.909,21 €	33.131,12 €	32.740,16 €	28.849,71 €	37.807,32 €	37.029,23 €	36.638,27 €	32.740,16 €
Autisme	37.418,75 €	36.445,18 €	35.954,57 €	31.082,89 €	42.275,10 €	41.301,53 €	40.814,75 €	35.954,57 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	52.378,59 €	51.021,72 €	50.347,12 €	43.570,47 €	59.159,08 €	57.806,04 €	57.127,61 €	50.347,12 €

Service résidentiel pour adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	37.801,49 €	37.048,45 €	36.668,20 €	32.888,11 €
B	39.701,88 €	38.907,84 €	38.512,68 €	34.549,92 €
C	48.238,58 €	47.198,49 €	46.680,31 €	41.487,34 €

Service résidentiel de nuit pour adultes

A	17.668,82 €
B	18.232,19 €
C	18.870,06 €
D	25.551,34 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

Déficience intellectuelle légère	13.473,15 €
Déficience intellectuelle modérée	15.906,47 €
Déficience intellectuelle sévère	15.906,47 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.	23.463,35 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +.	20.769,54 €
Troubles caractériels.	24.189,77 €
Av/Ambly. - 12 ans	17.723,85 €
Av/Ambly. 12 ans et +	15.251,76 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	22.460,21 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	17.240,45 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.	22.736,91 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.	20.990,48 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	31.386,26 €
Autisme	24.189,77 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	31.386,26 €

Service d'accueil de jour pour adultes

A	16.810,53 €
B	17.005,81 €
C	23.870,83 €

Service de placement familial

	7.252,13 €
--	-------------------

Service résidentiel de transition

	12.450,52 €
--	--------------------

d) Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM > 60

Service résidentiel pour jeunes

	Scol. + 75	Scol. 50 à 75	Scol. 25 à 50	Scol. - 25	N Scol. + 75	N Scol. 50 à 75	N Scol. 25 à 50	N Scol. - 25
Déf. intel. lég.	25.787,39 €	25.139,62 €	24.813,82 €	21.574,98 €	25.787,39 €	25.139,62 €	24.813,82 €	21.574,98 €
Déf. intel. mod.	30.320,81 €	29.542,72 €	29.151,76 €	25.261,32 €	34.218,92 €	33.440,84 €	33.049,87 €	29.151,76 €
Déf. intel. sév. alité	35.722,30 €	34.702,74 €	34.192,96 €	29.098,97 €	41.552,98 €	40.537,25 €	40.031,30 €	34.948,80 €
Déf. int. sév. non al.	36.214,25 €	35.194,68 €	34.684,90 €	29.590,91 €	42.044,92 €	41.029,19 €	40.523,24 €	35.440,75 €
Déf. int. prof. alité	35.722,30 €	34.702,74 €	34.192,96 €	29.098,97 €	41.552,98 €	40.537,25 €	40.031,30 €	34.948,80 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant. du dév.	36.214,25 €	35.194,68 €	34.684,90 €	29.590,91 €	42.044,92 €	41.029,19 €	40.523,24 €	35.440,75 €
Troubles caract.	35.896,34 €	34.922,77 €	34.432,15 €	29.560,47 €	40.752,68 €	39.779,11 €	39.292,33 €	34.432,15 €
Av/Ambl. - 12 ans	35.896,34 €	34.922,77 €	34.432,15 €	29.560,47 €	40.752,68 €	39.779,11 €	39.292,33 €	34.432,15 €
Av/Ambl. 12 ans et +	28.282,12 €	27.634,35 €	27.308,55 €	24.069,70 €	31.532,46 €	30.884,69 €	30.558,89 €	27.308,55 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	46.024,74 €	44.729,20 €	44.081,43 €	37.599,92 €	52.513,92 €	51.214,55 €	50.566,79 €	44.081,43 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	34.490,72 €	33.712,63 €	33.321,67 €	29.431,22 €	38.388,83 €	37.610,74 €	37.219,78 €	33.321,67 €
Troubles mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. - 8 ans.	37.824,24 €	36.804,68 €	36.294,89 €	31.200,90 €	42.899,07 €	41.883,33 €	41.377,39 €	36.294,89 €
Troubles mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. 8 ans et +.	33.533,26 €	32.720,68 €	32.314,38 €	28.243,79 €	37.611,52 €	36.795,10 €	36.388,81 €	32.314,38 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	50.856,17 €	49.499,30 €	48.824,70 €	42.048,05 €	57.636,66 €	56.283,63 €	55.605,19 €	48.824,70 €
Affection chron. non-contagieuse	32.386,79 €	31.608,70 €	31.217,74 €	27.327,30 €	36.284,90 €	35.506,81 €	35.115,85 €	31.217,74 €
Autisme	35.896,34 €	34.922,77 €	34.432,15 €	29.560,47 €	40.752,68 €	39.779,11 €	39.292,33 €	34.432,15 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	50.856,17 €	49.499,30 €	48.824,70 €	42.048,05 €	57.636,66 €	56.283,63 €	55.605,19 €	48.824,70 €

Service résidentiel pour adultes

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	36.279,07 €	35.526,03 €	35.145,79 €	31.365,69 €
B	38.179,47 €	37.385,42 €	36.990,26 €	33.027,50 €
C	46.716,16 €	45.676,07 €	45.157,90 €	39.964,93 €

Service résidentiel de nuit pour adultes

A	16.146,40 €
B	16.709,77 €
C	17.347,64 €
D	24.028,92 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables

Déficience intellectuelle légère	12.031,87 €
Déficience intellectuelle modérée	14.465,19 €
Déficience intellectuelle sévère	14.465,19 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans.	22.022,07 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +.	19.328,26 €
Troubles caractériels.	22.748,49 €
Av/Ambl. - 12 ans	16.282,58 €
Av/Ambl. 12 ans et +	13.810,48 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans.	21.018,93 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	15.799,17 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 a.	21.295,63 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 a. et +.	19.549,20 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	29.944,98 €
Autisme	22.748,49 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	29.944,98 €

Service d'accueil de jour pour adultes

A	15.369,25 €
B	15.564,53 €
C	22.429,55 €

Service de placement familial

	7.252,13 €
--	-------------------

Service résidentiel de transition

	12.450,52 €
--	--------------------

§ 2. Les subventions par prise en charge qui figurent au § 1^{er} de la présente annexe ont été calculés par addition des montants suivants :

a) Pour les services autres que les services de placement familial et les services résidentiels de transition

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

2.936,69 € en service résidentiel ≤ 60 prises en charge

2.921,27 € en service résidentiel > 60 prises en charge

1.444,84 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. ≤ 60 prises en charge

1.362,81 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif) :

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé

7.805,82 € en service résidentiel ≤ 60 prises en charge

6.262,53 € en service résidentiel > 60 prises en charge

5.480,69 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. ≤ 60 prises en charge

4.089,53 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

25.260,36 € pour le personnel administratif

31.374,41 € pour les comptables

23.692,86 € pour les ouvriers

33.055,54 € pour les assistants sociaux

38.791,09 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est ≤ à 60

47.199,61 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est > à 60

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,66 % en service résidentiel

51,89 % en service d'accueil de jour

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public

7.641,13 € en service résidentiel <= 60 prises en charge

6.134,13 € en service résidentiel > 60 prises en charge

5.364,37 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. <= 60 prises en charge

4.005,12 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une O.M. > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

24.830,75 € pour le personnel administratif

30.570,20 € pour les comptables

23.176,12 € pour les ouvriers

32.698,06 € pour les assistants sociaux

37.581,92 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est <= à 60

46.035,40 € pour les directeurs dans les services dont l'O.M.R. est > à 60

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,66 % en service résidentiel

51,89 % en service d'accueil de jour

Montant n° 3 (représentant une moyenne des charges de personnel éducatif)

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

34.632,02 € pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial

32.734,16 € pour les éducateurs CI1, 2A et chef éduc.

24.656,00 € pour les éducateurs CI EB, CI 3, puéricultrices et assimilés

36.978,70 € pour les éducateurs chef de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

59,36 % en service résidentiel

51,89 % en service d'accueil de jour

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

34.274,00 € pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial

31.855,98 € pour les éducateurs CI1, 2A et chef éduc.

24.251,72 € pour les éducateurs CI 2B, CI 3, puéricultrices et assimilés

36.097,22€ pour les éducateurs chef de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

51,09 % en service résidentiel

43,62 % en service d'accueil de jour

Pour l'ensemble des services

On applique ensuite le coefficient suivant compte tenu des disponibilités budgétaires :

82 % en service résidentiel pour jeunes

100 % en service résidentiel de nuit pour adultes

82 % en service résidentiel pour adultes

100 % en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés

85 % en service d'accueil de jour pour adultes

D'autre part, la répartition implicite de l'encadrement entre les éducateurs de « catégorie I » et de la « catégorie II » prévue par les coefficients du point a) de l'annexe XIV est réajustée annuellement par l'Agence.

Cette répartition rend compte de la moyenne par catégorie d'institutions constatée durant l'année de référence soit :

76,77 %	EDUC. I	/	23,23 %	EDUC. II	en service résidentiel pour adultes
86,32 %	EDUC. I	/	13,68 %	EDUC. II	en service résidentiel de nuit pour adultes
87,92 %	EDUC. I	/	12,08 %	EDUC. II	en service résidentiel pour jeunes
87,28 %	EDUC. I	/	12,72 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables
85,61 %	EDUC. I	/	14,39 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour adultes

b) Pour les services de placement familial

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

1.481,70 €

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif) :

Les coefficients de subventionnement prévus au point b) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

Pour les institutions privées

33.055,54 € pour la fonction de directeur

33.055,54 € pour la fonction d'assistant social et/ou éducateur (minimum cl. 2A)

34.632,02 € pour les psychologues et/ou paramédicaux

24.013,11 € pour la fonction de commis

Pour les institutions publiques

32.698,06 € pour la fonction de directeur

32.698,06 € pour la fonction d'assistant social et/ou éducateur (minimum cl. 2A)

34.274,00 € pour les psychologues et/ou paramédicaux

23.577,10 € pour la fonction de commis

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

51,89 % pour les institutions privées

43,62 % pour les institutions publiques

c) Pour les services résidentiels de transition

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

383,30 €

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif) :

Les coefficients de subventionnement prévus au point b) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de 10 ans :

33.055,54 € pour les institutions privées

32.698,06 € pour les institutions publiques

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,89 % pour les institutions privées

47,62 % pour les institutions publiques

Vu pour être annexé à l'arrêté du 15 juillet 2010 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées.

Cette annexe a été remplacée par l'AGW du 15 juillet 2010, art. 10.